



Séance du 12 décembre 2018

Délibération n°2018/548

Accusé de réception en préfecture
075-287500078-20181212-2018-0548-DE
Date de télétransmission : 19/12/2018
Date de réception préfecture : 19/12/2018

**ÉLECTIONS AU SEIN DE DIVERSES INSTANCES
D'ÎLE-DE-FRANCE MOBILITES
ET ORGANISMES EXTÉRIEURS**

Le Conseil,

- VU** le code des transports et notamment ses articles L.1241-1 à L.1241-20, L.3111-14 à L.3111-16 et R.1241-1 et suivants ;
- VU** l'ordonnance n° 59-151 du 7 janvier 1959 modifiée relative à l'organisation des transports de voyageurs dans la région Île-de-France ;
- VU** le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 modifié relatif à l'organisation des transports de voyageurs en Île-de-France ;
- VU** le règlement intérieur du conseil du Syndicat des Transports d'Île-de-France approuvé par la délibération n°2006/202 du 15 mars 2006 et modifié par la délibération n°2008/331 du 07 mai 2008 et par la délibération n°2014/220 du 05 juin 2014 et par les délibérations n°2016/023 et n°2016/030 du 17 février 2016 ;
- VU** les délibérations n°2017/796, 2017/797, 2017/798 ;
- VU** la délibération du Conseil régional d'Île-de-France, en date du 22 novembre 2018, portant désignation de M. Grégoire de LASTEYRIE en tant que représentant au sein du conseil d'administration d'Île-de-France Mobilités ;
- VU** le rapport n° 2018/548 ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de procéder au remplacement de M. Thierry MEIGNEN, au sein de diverses instances ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de procéder au remplacement de M. Didier DOUSSET au sein de la Commission de l'Offre de Transport ;

Après en avoir délibéré,

ARTICLE 1 : procède aux désignations suivantes, en remplacement de M. MEIGNEN :

- Commission économique et tarifaire : M. de LASTEYRIE
- Commission de l'offre de transport : M. de LASTEYRIE
- Assemblée générale du GIP Maximilien : M. de LASTEYRIE
- Conseil d'administration de l'Université Paris Lumières : M. de LASTEYRIE

ARTICLE 2 : abroge la délibération n°2017/796 du 15 novembre 2017 portant désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres et élit pour siéger à la Commission d'Appel d'Offres :

Membres titulaires	Membres suppléants
Delphine BÜRKLI	Philippe ROULEAU
Claude BODIN	Brice NKONDA
Marianne DURANTON	Didier DOUSSET
Pierre SERNE	Julie BOILLOT
Isabelle BERESSI	Corinne VALLS

ARTICLE 3 : abroge la délibération n°2017/797 du 15 novembre 2017 portant désignation des membres de la commission de délégation de service public et élit pour siéger à la commission de délégation de service public :

Membres titulaires	Membres suppléants
Delphine BÜRKLI	Philippe ROULEAU
Claude BODIN	Brice NKONDA
Marianne DURANTON	Didier DOUSSET
Pierre SERNE	Julie BOILLOT
Isabelle BERESSI	Corinne VALLS

ARTICLE 4 : La délibération n°2017/798 du 15 novembre 2017 est abrogée ; sont désignés pour siéger à la commission consultative des services publics locaux :

Au titre des représentants du Conseil :	Au titre des représentants d'associations d'usagers :
- Mme Jasmine CAMARA	- M. Gérard SCHREPFER (Léo Lagrange)
- M. Philippe ROULEAU	- Mme Simone BIGORGNE (AUT-FNAUT)
- Mme Isabelle BERESSI	- M. Guy BASTIEN (UFC Que Choisir)

ARTICLE 5 : Le directeur général est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera affichée dans les locaux du Syndicat des Transports d'Ile-de-France et publiée à son recueil des actes administratifs.

La présidente du Conseil
du Syndicat des Transports d'Ile-de-France

Valérie PÉCRESE